

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 13 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCACTION

Datée	du 07/03/2025
Affichée	le 07/03/2025

OBJET

Attribution du marché
Aménagement de la traverse
du bourg de La Ferté Fresnel et
création d'un parking paysager
– Séquences 1,2 et 3 (RD12,
RD14 et parcelle AC29)

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absente : Virginie VIOLET

Monsieur Guy MARTEL, Vice-Président délégué à la voirie informe les membres du bureau que dans le cadre de l'aménagement de la traverse du bourg de la Ferté Fresnel et la création d'un parking paysager, un marché de travaux, a été lancé. L'avis d'appel d'offres a été publié le 26 Novembre 2024 pour une remise des offres fixée au 10 Janvier 2025 12 heures.

Les travaux d'aménagement consistent à :

- aménager des cheminements piétonniers le long des RD12 et RD14 depuis les entrées d'agglomération jusqu'au centre-bourg de La Ferté-Fresnel ;
- marquer les entrées d'agglomération ;
- reprendre le marquage au sol et des îlots centraux sur la RD12 avec sécurisation de la traversée piétonne au niveau de la Z.A. Les Avanris ;
- mettre en place un plateau avec passage piéton pour sécuriser la traversée des piétons venant du chemin de Noirval ;
- sécuriser le carrefour RD12 x RD14 ;
- créer un parking paysager sur une parcelle occupée actuellement par un château d'eau : démolition du château d'eau et du hangar et création de 4 places de stationnement.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché ordinaire comprenant 3 lots Lot 1 : Voirie et réseaux divers Lot 2 : Plantations Lot 3 : Bâtiment
Type de procédure :	Procédure adaptée
Maître d'œuvre :	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne
Montant inscrit au budget :	885 067 € TTC
Montant estimatif :	Lot 1 : 629 038,02 € TTC Lot 2 : 17 757,72 € TTC Lot 3 : 150 106,02 € TTC

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points
- Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points décomposés comme tel :
Organisation et qualité =10
Phasage, planning et engagement des travaux =10
Aspects techniques de chantier =10
Aspects environnementaux et sociaux = 10

Accuse de réception en préfecture
061-200068468-20250313-2025-03-13-44-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

3 offres ont été remises dans les délais pour le lot 1 : Voirie et réseaux divers
2 offres ont été remises dans les délais pour le lot 2 : Plantations
Aucune offre n'a été remise pour le lot 3 : Bâtiment

Monsieur MARTEL présente le rapport d'analyse des offres

Sur la base de cette analyse, la Commission ad-hoc, dans sa séance du 4 Mars 2025, propose d'attribuer :

Le lot 1 : Voirie et réseaux divers, à l'entreprise COLAS.
Le lot 2 : Plantations, à SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT.

Le lot 3 : Bâtiment a été déclaré infructueux lors de la séance du bureau du 13 Février 2025. Le marché du lot 3 sera relancé par une nouvelle procédure adaptée.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 4 Mars 2025,

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **RETIENT** pour l'aménagement de la traverse du bourg et création d'un parking paysager (séquences 1, 2 et 3) :
 - l'offre présentée par l'entreprise COLAS, pour le lot n° 1 VRD, pour un montant de 446 909,04 € HT soit 536 290,85 € TTC
 - l'offre présentée par l'entreprise SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, pour le lot n° 2 Plantations, pour un montant de 13 069,02 € HT soit 15 682,82 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

VOTE : 8 POUR

1 ABSTENTION (Serge DELAYALLE)

Accusé de réception en préfecture
061200016912025118-2025-03-13-44-DE
Date de réception en préfecture : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 14 MARS 2025
Publié en ligne le 14 MARS 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

